

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 3 février 2026

Délibération
n°16-2026
Point 4.7.2

Point 4.7.2 de l'ordre du jour

Attribution de bourses dans le cadre du programme *CréaNest*

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Contexte

OPUS (Open University of Strasbourg), projet initié en 2021 via le 3^{ème} Programme d'investissements d'avenir (PIA 3) et de l'appel à projets IDÉES de l'ANR, est depuis 2024 un pôle de l'Université de Strasbourg (au sein de la Mission Relations à la société) qui facilite et structure les liens entre l'université et son territoire. Il rapproche les acteurs de la société et de l'établissement en les formant et les accompagnant dans la co-construction de projets visant à répondre aux enjeux contemporains.

Le CréaLab, levier du pôle OPUS - en collaboration avec le Jardin des sciences et le Service universitaire de l'action culturelle, facilite les échanges et la co-construction de projets entre les secteurs scientifique et culturel et. Lancé en 2024, il offre un accompagnement personnalisé aux artistes et aux laboratoires pour le déploiement de projets transdisciplinaires de co-recherche, participant par ce biais à l'évolution des pratiques et à l'ouverture vers des formes alternatives de collaboration.

Avec le *CréaNest*, l'Université de Strasbourg vise à soutenir la professionnalisation de la jeune création des industries culturelles et créatives (ICC) à travers une démarche collaborative et expérimentale. Le programme renforce ainsi l'engagement de l'université en faveur du décroisement des savoirs, de l'innovation et de l'entrepreneuriat. Les lauréats bénéficient, pour la conception et le prototypage de leur projet artistique, de :

- un accompagnement méthodologique conjoint par l'équipe du CréaLab et Etena et une mise en réseau ;
- une bourse pour couvrir l'achat de matériel et de consommables ;
- un accès, pour une durée de 8 mois, aux huit FabLabs de l'Université de Strasbourg, laboratoires d'expérimentation mettant à disposition des espaces de travail, des équipements, des outils et des technologies de pointe pour le développement des projets entrepreneuriaux et innovants ;
- un accompagnement technique de la part des équipes du réseau des FabLabs.

Le *CréaNest* représente une opportunité pour le réseau des FabLabs de l'Université de Strasbourg en termes de visibilité, de valorisation de ses ressources, compétences et expertises, et d'ouverture à de nouveaux publics et partenaires.

En soutenant les créatifs membres des ICC et leur professionnalisation, le programme *CréaNest* complète le dispositif de bourses de recherche proposé par le CréaLab à des artistes plus confirmés pour la co-construction de projets transdisciplinaires avec des laboratoires de l'Université de Strasbourg.

Règles d'attribution des bourses

- Cadre juridique : L'attribution des bourses est encadrée par un appel à projet annuel piloté par le pôle OPUS. L'appel sera lancé début 2026 et le texte complet de l'appel sera disponible sur le site institutionnel de l'Université de Strasbourg. Les dossiers sont étudiés par un jury d'experts des ICC. L'attribution est formalisée par un courrier officiel et la signature d'une convention entre le lauréat et l'université, pour un démarrage de l'accompagnement à partir de juin 2026.
- Éligibilité :
 - Les professionnels des ICC issus de toutes disciplines, sans critère d'âge ou de nationalité, résidant en Alsace et justifiant d'un début de parcours professionnel dans le domaine de la création artistique
 - Les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en Alsace et membre d'une Coopérative d'activité et d'emploi présentant un projet à caractère créatif et innovant
- Critères de sélection :
 - Compréhension du programme (engagement pour la collaboration, intérêt pour l'interdisciplinarité)
 - Faisabilité du projet (calendrier, ressources)
 - Pertinence et originalité du projet (sujet, protocole de travail, parcours de l'artiste)
 - Diversité des disciplines artistiques et des thématiques traitées dans le cadre du projet
- Modalités financières : L'enveloppe globale 2026 du programme de bourses est de 10 000€. Les fonds sont imputés sur le financement accordé par l'ANR à l'Université de Strasbourg pour le projet OPUS. Les bourses sont plafonnées à 1 000€ par projet. L'accès aux FabLabs du réseau, d'un montant de 600€ par an, est accordé gracieusement aux lauréats, représentant une dotation globale de 6 000€ pour l'Université de Strasbourg.
- Versement : Le versement de la bourse est conditionné à la signature d'une convention formalisant le cadre de l'accompagnement, les engagements réciproques des parties, les modalités de suivi et les livrables attendus.

— Gestion et suivi administratif : Pôle OPUS

Rapporteur(s) : Michel DE MATHELIN, 1^{er} vice-président et vice-président Stratégie et Innovation
Enrica ZANIN, vice-présidence Culture, science et société

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la mise en œuvre pour 2026 du programme *CréaNest*.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	25
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	10
Ne participe pas au vote	1

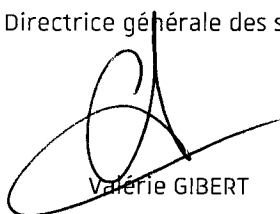
Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 11 février 2026

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT